

Des résidents de St-Jean s'opposent à l'agrandissement de l'aéroport

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les citoyens de Saint-Jean-sur-Richelieu opposés à l'agrandissement de l'aéroport local préfèrent une évaluation en règle des impacts de ce projet sur leur milieu à l'occasion d'une audience publique fédérale-provinciale plutôt qu'un règlement fédéral limitant localement le bruit des avions, qu'Ottawa pourrait ensuite modifier à son gré une fois les travaux terminés.

Telle est la réponse adressée hier par le Comité des citoyens opposés au projet 11-29 au ministre d'État aux Transports et député conservateur de Saint-Jean, M. André Bissonnette, qui tente de faire atterrir dans son comité ce projet de son ministère.

Dans leur réponse qu'ils ont remise hier au DEVOIR, les citoyens font état de leur récente rencontre avec le ministre fédéral qui aurait tenté de désamorcer l'opposition à son projet par un contrôle du bruit et du poids des avions lourds qu'il veut attirer à Saint-Jean par l'allongement des pistes actuelles. Le ministre conservateur, confie un porte-parole du groupe, semble craindre un examen de ce projet à l'occasion d'une audience publique surtout si une telle audience doit se dérouler selon les règles rigoureuses de la réglementation québécoise.

Conformément à une tradition établie depuis des années, le ministre québécois de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, demandait récemment aux autorités fédérales de mettre en place un mécanisme conjoint d'évaluation

des impacts environnementaux puisque le projet est visé par les deux ordres de règlements. Les Conservateurs ne semblent pas pressés à répondre à cette demande qui vise à maintenir des règles d'évaluation environnementales uniformes à travers la province.

Lors de sa rencontre avec les opposants au projet d'agrandissement de l'aéroport, le ministre conservateur a fait valoir que la procédure d'évaluation des impacts environnementaux serait trop longue. M. Bissonnette a aussi fait valoir que ce dossier pourrait provoquer des « conflits de juridiction » entre Ottawa et Québec, surtout si les citoyens devaient se retrouver devant les tribunaux pour forcer Ottawa à respecter le règlement québécois sur l'évaluation des impacts environnementaux.

Pour éviter une telle confrontation, ajoute la lettre, le ministre conservateur a avancé l'idée de « formuler des règlements concernant la circulation aérienne et les activités futures de l'aéroport ».

Les adversaires du projet refusent d'entériner le projet du ministre d'État aux Transports car, disent-ils, la qualité des citoyens de Saint-Jean ne peut reposer sur un pilier aussi fragile qu'un règlement sur le transport aérien, susceptible d'être modifié une fois le projet terminé. Et, ajoutent-ils, rien ne prouve pour l'instant que la valeur de ce projet — même au strict plan économique — dépasse la somme des inconvénients permanents qui résulteraient d'une intensification drastique du trafic aérien au dessus de Saint-Jean.

Négociations sur le libre-échange

Les négociateurs progressent et évitent les sujets controversés

LAC MEECH (PC) — Les négociations canado-américaines sur le libre-échange se poursuivent sans le moindre accroc, ont optimistiquement affirmé mercredi les négociateurs-chefs.

Abordant la délicate question des programmes sociaux, le négociateur canadien Simon Reisman a souligné qu'elle n'avait pas été soulevée une seule fois au cours des quatre réunions exploratoires qui ont eu lieu depuis l'ouverture des négociations.

« Nous visons la conclusion d'une entente très large entre les deux pays sur tous les sujets touchant le commerce de biens et services », a déclaré aux journalistes M. Reisman, à l'issue d'une pleine journée de discussions au Lac Meech, une propriété gouvernementale située dans la région de Gatineau, au nord d'Ottawa.

« Je crois pouvoir dire en toute

justice que rien à ce jour n'est survenu qui pourrait nous empêcher de parvenir à un accord très large sur chacune des questions qui ont été abordées. »

M. Reisman a indiqué que les deux parties s'étaient penchées sur environ sept des huit ou neuf sujets généraux qu'ils désiraient aborder cet été, avant de recevoir des directives additionnelles de leur gouvernement respectif en vue des négociations plus détaillées qui devraient commencer plus tard cet automne ou au début de l'hiver. Une cinquième et dernière rencontre préparatoire devrait avoir lieu à Washington avant la fin du mois de septembre.

Parmi les questions qui n'ont pas été soulevées depuis le début des pourparlers figurent les programmes sociaux du Canada, a souligné M. Reisman.

« Je peux vous affirmer sans équi-

voque que nous ne poursuivons ni discussions ni négociations sur les programmes sociaux canadiens... aucun d'entre eux », a-t-il déclaré.

Le négociateur américain avait affirmé au printemps son intention d'aborder à la table des négociations tout programme social qu'il jugerait avoir un impact sur le commerce entre les deux pays.

« La partie américaine n'a pas soulevé la question, a indiqué hier M. Reisman. Nous ne l'avons pas soulevée. Ils (les programmes sociaux) ne font pas l'objet d'un débat, ni ne feront l'objet d'un débat. »

M. Murphy, intercepté par les journalistes mercredi alors qu'il faisait une promenade à proximité du lac, a confirmé que les négociations n'avaient encore buté sur aucun obstacle : « Nous évaluons nos positions mutuelles, je crois, assez bien. »

Les négociations de libéralisation

des échanges devraient se terminer à la fin de 1987. L'autorité de l'administration américaine sur ces négociations, telle que votée par le Congrès, expire au début de 1988, au moment précis où le président Reagan terminera son second et dernier mandat à la Maison-Blanche.

M. Reisman a indiqué que le rythme des discussions s'accéléra une fois que les négociations détaillées auront débuté. « Nous en saurons peut-être davantage sur les pièges à ours lorsque nous entrerons dans le détail », a-t-il affirmé hier.

M. Reisman a d'autre part indiqué que le problème du protectionnisme américain n'avait pas été abordé séparément à la table des négociations, en dépit des nombreuses initiatives lancées récemment aux États-Unis pour limiter l'accès des exportateurs canadiens aux marchés américains.

Marx initiera un projet pilote pour pallier à la réduction de personnel à la Cour d'appel

BERNARD MORRIER

Le ministre de la Justice, M. Herbert Marx, a promis hier la mise sur pied prochaine d'un projet pilote concernant la Cour d'appel du Québec en vue de régler les problèmes soulevés par la mise à pied éventuelle de secrétaires judiciaires et de greffiers-audienciers.

Prenant la parole au Palais de justice, lors de la cérémonie annuelle marquant la rentrée automnale des tribunaux, M. Marx a clairement indiqué que son projet, dont les modalités restent à convenir avec le juge en chef du plus haut tribunal du Québec, sera appelé à traiter « des questions relatives aux ressources humaines, matérielles et financières » dont peut disposer cette Cour. « C'est

ainsi, a-t-il expliqué, qu'il pourra être question des modalités de prise en charge par les membres de la Cour d'appel du personnel rattaché directement à la magistrature à savoir : le personnel de secrétariat, les greffiers, les recherchistes et j'en passe. »

M. Marx a ajouté qu'il pourra être question également de la possibilité de laisser à la Cour l'administration financière des budgets alloués au ministère pour couvrir ses dépenses de fonctionnement, de sorte qu'il ne soit plus nécessaire de requérir pour l'achat de biens ou l'approbation de frais de voyage, des autorisations auprès du ministère.

D'autre part, le ministre a dit croire que des discussions avec les juges en chef des autres instances

judiciaires l'amèneraient à penser que son projet pilote pourrait également être aménagé avec succès dans les autres juridictions.

Par ailleurs, s'adressant à son tour à l'auditoire composé de nombreux juges des cours de différents paliers, le juge en chef Marcel Crête, de la Cour d'appel, a longuement insisté sur l'image que les membres du Barreau projettent auprès de la magistrature. Notant que celle-ci est agréable dans l'ensemble, il a conclu qu'elle peut souffrir de distorsions qui dépendent peut-être de la façon de voir de la part des juges, mais qui peuvent être aussi imputables aux sujets eux-mêmes.

Pour sa part, le juge en chef Alan B. Gold, de la Cour supérieure, a répété ce qu'un communiqué remis à

la presse la veille révélait quant à la diminution des longs délais de son tribunal dans le traitement des causes.

Tout comme son collègue québécois, le ministre fédéral de la Justice, M. Ray Hnatyshin, a également été invité à dire quelques mots qui ont surtout porté sur l'harmonie régnant quant au partage de l'administration de la justice entre les provinces et le fédéral.

Outre la présence de ces personnalités, pas moins d'une vingtaine de bâtonniers de France, de Belgique et du Canada assistaient à la cérémonie inaugurale, à laquelle s'étaient également joints les présidents de l'Association du barreau américain et du Barreau de l'État de la Louisiane.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Aide sociale

Si ce calendrier est respecté, le projet de loi devrait être adopté avant l'ajournement des Fêtes, espère M. Paradis.

La réforme envisagée contiendra les mêmes grands principes que ceux énoncés en campagne électorale, à savoir l'abolition de la discrimination en raison de l'âge et la création de deux catégories de bénéficiaires, ceux qui sont capables et ceux qui sont incapables de travailler.

C'est au niveau de la façon d'assurer la transition entre les deux régimes que le gouvernement veut éviter l'improvisation.

« On ne peut pas du jour au lendemain effectuer une cassure dans un système qui touche plus de 700,000 personnes. Il s'agit de prévoir un calendrier d'implantation qui pourrait s'échelonner sur une période de temps qui reste à déterminer », a déclaré le ministre.

◆ Aéroports

reau de commerce et la Conférence des maires de banlieue — sont en faveur de Dorval.

D'autres groupes comme la Corporation de développement des Laurentides (CDL) se sont prononcés en faveur de Mirabel.

Certains membres du comité comptent s'abstenir de prendre position. C'est ce que le cas notamment du ministre québécois des Transports. Constatant que c'est au gouvernement fédéral de payer la note, Québec a adopté une attitude de « wait and see », a expliqué M. Pierre Michaud, sous-ministre des Transports. Le délégué du ministère des Transports n'assistera pas aujourd'hui à la réunion du comité Sauriol.

Il semble que la bataille des aéroports va maintenant se livrer sur la place publique. La CDL a convoqué une conférence de presse pour ce matin pour annoncer la création d'un front commun rassemblant les groupes des Laurentides et Laval favorables à Mirabel.

4 septembre

par la PC et l'AP

1985: dix personnes sont tuées à Santiago du Chili pendant les premières journées de protestations depuis la levée de l'état de siège, le 16 juin.

1984: les progressistes-conservateurs, dirigés par Brian Mulroney, établissent un précédent en gagnant 212 des 282 sièges de la Chambre des Communes.

1972: des tableaux et objets d'art d'une valeur globale de \$2 millions, dont un Rembrandt de \$1 million, sont volés au Musée des Beaux-Arts de Montréal. — À Munich, l'Américain Mark Spitz devient le premier athlète à gagner sept médailles d'or (en natation) au cours des mêmes Jeux olympiques.

1970: le socialiste Salvador Allende est élu président au Chili.

1965: Albert Schweitzer meurt à l'âge de 90 ans.

1948: la reine Wilhelmine de Hollande abdique pour raisons de santé.

1929: le dirigeable allemand Graf Zeppelin accomplit le tour du monde.

◆ Échange

Selon des sources gouvernementales, la proposition d'échange aurait été discutée à Moscou et avec des responsables de l'ambassade d'URSS à Washington.

Hier, d'autre part, le directeur du bureau de l'agence Tass à New York a déclaré qu'à son avis le reporter américain Daniloff n'était pas un espion, bien qu'il ait cherché à obtenir des informations confidentielles.

Il a estimé que les ressortissants soviétiques aux États-Unis et les Américains en poste à Moscou effectueraient tous des missions de renseignement.

« La question est de savoir ce qui est légal et ce qui ne l'est pas. C'est une question délicate. Dans ce cas, M. Daniloff a cherché des renseignements incompatibles avec son travail. Le gouvernement soviétique n'a jamais dit que c'était un espion. Il a seulement passé les bornes », a-t-il dit.

La presse américaine avait déjà fait état hier matin d'un possible compromis en ce sens — dans le sillage de ce pas compromettre les chances d'un nouveau sommet Reagan-Gorbatchev —. M. Zakharov étant remis temporairement en début de semaine prochaine à l'ambassade d'URSS à Washington dans l'attente de son procès.

Un accord similaire avait été mis au point en 1978 quand un homme d'affaires américain arrêté à Moscou sous l'accusation de contrebande, M. Jay Crawford, avait été expulsé peu après que deux fonctionnaires soviétiques de l'ONU accusés d'espionnage eurent été temporairement libérés et remis à l'ambassade d'URSS à Washington.

Les deux hommes, MM. Valdik Enger et Rudolph Chernaev, avaient été ensuite jugés, condamnés à 50 ans de prison aux États-Unis, puis échangés en 1979 contre des dissidents soviétiques.

Pour sa part, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, a déclaré à Santa Barbara (Californie) que « l'ensemble des relations » bilatérales pourraient être affectées de façon « négative » si le correspondant du magazine *US News and World Report* à Moscou n'était pas libéré rapidement.

Un porte-parole du département d'État, M. Charles Redman, a quant à lui qualifié l'affaire Daniloff de « scandaleuse », estimant lui aussi que cela pourrait à « coup sûr affecter l'ensemble des relations » américano-soviétiques.

Jusqu'à présent, les responsables américains, tout en protestant fermement contre l'arrestation de M. Daniloff et en réclamant sa libéra-

◆ Rencontre

Tous deux ont fait état d'une démarche en deux temps, visant d'abord à la signature du Québec, puis à l'examen des autres questions en litige.

Tous deux estiment qu'il faut y aller avec la plus grande prudence, de sorte qu'une éventuelle conférence des premiers ministres ait les plus grandes chances de succès.

À la demande de M. Mulroney, la rencontre a eu lieu à la résidence de M. Bourassa, rue Maplewood, à Outremont, où les reporters ont fait le pied de grue pendant deux heures. À l'issue de leur entretien, les deux hommes ont rencontré séparément les journalistes.

Pour M. Mulroney, le dossier constitutionnel est un travail d'équipe, tous deux s'employant à créer le climat de confiance qui permettra de trouver une formule acceptable au Québec et à l'ensemble des gouvernements. Il fait état de ses récentes interventions auprès des premiers ministres de l'Atlantique et de la collaboration des deux ministres responsables, MM. Lowell Murray à Ottawa, et Gil Rémillard, à Québec, pour faire progresser les discussions, avec prudence et ouverture d'esprit.

M. Mulroney répète qu'on ne peut prendre le risque d'un autre échec sur ce sujet.

Le premier ministre se refuse à dire s'il est d'accord avec les cinq points prioritaires mis de l'avant par M. Bourassa, notamment quant au droit de veto. Mais il est d'accord pour que ces sujets soient discutés en premier lieu. Quant au droit de veto, il pense qu'il a toujours existé pour le Québec. Mais les temps ont changé et M. Mulroney préfère maintenant, comme M. Bourassa d'ailleurs, parler de la protection culturelle et linguistique qui s'impose dans un État fédéral.

Concernant l'entretien de F-18, M. Mulroney est sensible aux arguments de M. Bourassa, mais il ne croit pas que ce soit le salut du Québec ou que ce contrat ait un impact dramatique sur l'ensemble de la situation économique. Mais il reproche aux libéraux fédéraux d'avoir laissé filier ce lucratif contrat en 1980.

M. Bourassa ne l'entend pas ainsi. Non seulement a-t-il fait de ce dossier le principal sujet de son entretien avec M. Mulroney, mais il a rodé ses arguments, quelques heures plus tôt, à l'inauguration de l'agrandissement de CAE Industries, à Saint-Laurent, dans son comté. Il y a là une question d'équilibre régional entre l'Est et l'Ouest du pays, d'autant que l'expertise technologique est à l'ouest et que le Québec doit obtenir une plus large part des investissements. Au surplus, si le contrat est octroyé à un autre soumissionnaire, la majorité des contrats ira en Ontario, qui a déjà sa large part. Il estime que, dans cette affaire, le temps joue en faveur du Québec, dont le principal concurrent est Bristol, du Manitoba.

Sur le plan constitutionnel, M. Bourassa apprécie les efforts de M. Mulroney pour que la priorité porte sur la réintégration du Québec. Mais pour l'instant, la convergence porte sur la démarche à suivre; quant aux modalités, on verra au cours des mois à venir. Lui non plus ne parle pas de veto, mais de la protection nécessaire au Québec, dans un contexte d'unité canadienne. Il pourrait citer de nombreux exemples d'États fédéraux où il faut plus que l'accord de 50% des membres pour amender la constitution.

Comme M. Mulroney, il ne veut pas de conférence des premiers ministres sans avoir l'assurance d'une chance de succès. Son ministre, M. Rémillard, rencontrera ses homologues des autres provinces, dans la foulée de la récente conférence d'Edmonton, pour évaluer jusqu'où on peut aller sur la voie de la protection des régions canadiennes, soumises à de fortes pressions centrifuges. M. Bourassa reprend ses arguments voulant que l'absence du Québec pourrait être embarrassante, advenant des jugements de la Cour suprême.

MM. Mulroney et Bourassa ont rencontré la presse sur le parvis de la résidence de ce dernier, en présence d'enfants accroupis devant eux, et de voisins attirés par cet attroupement inhabituel dans ce quartier cossu d'Outremont.

Un « saucipain » moutarde/oignon svp?

QUÉBEC (PC) — Celui qui veut manger un bon « hot-dog » devra-t-il bientôt commander un « saucipain »? Cette suggestion a été primée récemment lors d'un concours télévisé pour enfants organisé en France sous l'égide du Commissariat général de la langue française.

Parmi les autres suggestions retenues, signalons le terme « machouillon » pour désigner ce que les Français appellent le « chewing-gum », mais qui est appelé au Québec de façon plus prosaïque la « gomme à mâcher ».

Les jeunes Français ont également suggéré les termes « mousliat » pour désigner un milk-shake et le mot « murimage » pour traduire le

terme « poster ». Ces termes ont été primés lors du jeu télévisé « Académie des enfants ». Les gagnants seront présentés à la presse le 11 décembre prochain à Paris dans les locaux du Commissariat général à la langue française.

Signalons que des termes retenus pour franciser les mots « hamburger » et « mobil home ». Un hamburger deviendra en France un « croque-hache » et un mobil-home une « automaison ».

On doute fort cependant que ces deux derniers termes surpassent les mots « hamburgers » et « maison mobile » déjà utilisés et répandus au Québec.

Aidez-nous à donner plus de chances...

Quelles sont les chances que des milliers de Canadiens qui ont besoin d'une transplantation d'organe puissent trouver un donneur? Que les organes transplantés ne soient pas rejetés? Que l'hypertension ou les autres maladies rénales dont souffrent des millions d'autres personnes soient diagnostiquées à leur début et traitées efficacement?

Grâce aux programmes de la Fondation du rein, les chances augmentent chaque jour... non seulement pour les malades rénaux mais pour tous les Canadiens. Lorsque vous serez sollicités, soyez généreux. Chaque pièce de monnaie donne plus de chances... à la vie! Composez le 1-514-341-5422 ou écrivez 6767 Côte des Neiges, #305A Montréal, Qc H3S 2T6

...à la vie.



LA FONDATION CANADIENNE DES MALADIES DU REIN

Donne plus de chances... à la vie.



SPORTS

Prévisions dans la LNF
Les Bears et les Dolphins devraient logiquement parvenir au Super Bowl

YVES D'AVIGNON
de La Presse Canadienne

Si des blessures aux joueurs de premier plan ne viennent pas freiner les élans des équipes de tête, les 16 semaines du calendrier régulier de la ligue nationale de football (LNF) permettront de départager aisément les 10 formations qui participeront aux éliminatoires, à partir de la dernière fin de semaine de décembre.

Ainsi, dans la Conférence nationale, les Bears de Chicago, champions en titre, n'auront aucune difficulté à terminer au premier rang de la section Centrale, faute de compétition. Bien que les Bears aient pris un malin plaisir à vaincre 18 des 19 équipes sur leur chemin du Super Bowl l'an dernier, la complaisance de leurs figures de proue et possiblement les ennuis internes entre entraîneur et joueurs-vedettes nuiront à l'accomplissement d'une saison parfaite.

Qui plus est, depuis six ans, une seule formation gagnante du Super Bowl a atteint le match de championnat l'année suivante — les Redskins de Washington, en 1983.

Par ailleurs, pour accéder au match du Super Bowl, les Bears verront probablement sur leur route les Giants de New York, les 49ers de San Francisco et les Rams de Los Angeles, qui ont tous soif de victoire.

Les Giants sont très près du but: équipe au jeu régulier en 1985, qui n'a pas eu à se fier uniquement à un joueur à chaque semaine. Très forts à la défensive, les Giants sont à un bon receveur de passes près d'obtenir la mention suprême de favoris pour accéder au Super Bowl.

Cet honneur revient cette année aux 49ers de San Francisco, champions en janvier '82 et '85. Il ne manque pas beaucoup aux 49ers, à 16 semaines de la fin du calendrier. Un entraîneur innovateur, un quart talentueux, une unité offensive parmi les meilleures du circuit mais une défensive qui sait parfois faire preuve de générosité. Les deux Super Bowl remportés par les 49ers au cours de cette décennie, bien que le livre des records fasse surtout référence à une attaque bien orchestrée, a été l'oeuvre d'une défensive formidable. Les ingrédients y sont, il ne reste qu'à les incorporer.

Les Rams de Los Angeles ne sont pas loin de l'objectif non plus, mais l'absence d'un quart en parfaite santé leur confère un rôle en attente. Steve Bartkowski — deux genoux amochés — commencera la saison au poste de quart. Son âge (34 ans) est à la fois un avantage et un inconvénient.

Les Cowboys de Dallas, les Redskins de Washington et les Vikings du Minnesota seront l'une des deux autres équipes qui participeront

aux séries à titre de meilleurs deuxième.

L'Américaine: une habitude, une surprise, un espoir

Les Dolphins de Miami remportent le titre dans la section Est de l'Amérique parce que leur défense, talon d'Achille l'an dernier, s'est améliorée. Surtout au poste de second, où l'activité intense des joueurs en présence — dont un certain John Offerdahl, un mélange de Nick Buoniconti et Jack Lambert — solidifiera l'unité. L'attaque, déjà formidable, n'en sera que meilleure. De plus, l'entraîneur Don Shula, question d'habitude, a le don de mener l'équipe à bon port malgré quelques lacunes apparentes.

Les Patriots de la Nouvelle-Angleterre et les Jets de New York ne sont pas donnés pour compte. En fait, la lutte sera très intéressante pour le premier rang. Mais les Patriots ont eu leur chance et l'ont ratée tandis que le succès des Jets tient à un seul fil: Freeman McNeil.

Les Bengals de Cincinnati sortiront la section Centrale de l'embaras, mais ils ne pourront pas éliminer les Browns de Cleveland, favoris pour remporter le titre.

Une défensive imperméable est le trait dominant des Browns. Avec le quart Bernie Kosar, qui aura cette fois l'aide de bons receveurs de passes, les Browns gagneront chèrement le championnat. L'arrivée du receveur Terry Greer, anciennement de la LCF et qui a connu un excellent camp d'entraînement, aidera plus que prévu.

Les Bengals ne sont pas loin derrière. Avec une attaque explosive dirigée par le quart Boomer Esiason, les Bengals parviendront à donner une chaude lutte aux Browns si leur défensive tient le coup. Il est clair que le championnat de la section Centrale se gagnera avec neuf ou 10 victoires tout au plus.

La surprise dans la conférence Américaine viendra de la section Ouest, où les Broncos de Denver sortiront vainqueurs d'une bataille rangée avec les Raiders de Los Angeles. Victorieux 11 fois en 1985, les Broncos ont encore un goût amer dans la bouche, celui d'avoir été écartés des séries de fin de saison. Le quart John Elway pourra dorénavant miser sur deux demis à l'attaque pour l'appuyer et le seul ennemi défensif a été corrigé à la suite de l'acquisition du demi de coin Mark Haynes, présentement sur la liste des blessés.

Les trois champions de section de la conférence Américaine — Miami, Cleveland, Denver — batailleront avec deux autres équipes à l'issue du calendrier: les Jets, les Bengals et les Raiders.

Peut-être même une équipe Centron: les Chargers de San Diego.

Law produit tous les points des Expos
Les Dodgers rebondissent

GUY ROBILLARD

(PC) — Steve Sax, Bill Madlock et Ralph Bryant ont battu Vance Law et les Expos 5-3 hier au Stade olympique, devant seulement 8,668 spectateurs.

Law a produit tous les points de son équipe pour un deuxième soir de suite, tandis que Madlock (trois) et Ralph Bryant (deux à l'aide d'un circuit) produisaient ceux des visiteurs. Sax a réussi deux simples et deux doubles, croisé le marbre à deux reprises et volé le troisième but.

Au monticule, Rick Honeycutt (10-9), remplacé par un frappeur de relève à la huitième manche, a été nettement supérieur à Bob Sebra (3-3).

En quatre manches et un tiers, ce dernier a accordé quatre points, sur six coups sûrs et trois buts sur balles.

Le cas Sebra
« On ne le saura jamais, mais je ne crois pas que le fait d'avoir lancé avec quatre jours de repos lui ait nu, a estimé le gérant Buck Rodgers. Il n'avait lancé que six manches samedi. Son problème était dans son élan, qui manquait nettement de souplesse. Chaque tir semblait ardu. Il devra apprendre à être plus régulier ».

Les Expos ont été les premiers à noircir la feuille de pointage en inscrivant deux points non mérités dès la première manche.

Après deux retraits, Tim Raines a frappé un simple et atteint le deuxième but quand l'arrêt-court Dave Anderson a mal lancé au deuxième but, après avoir capté le roulant d'Andre Dawson et songé à lancer au premier. Tim Wallach a obtenu un but sur balles après plusieurs fausses balles et Law a produit les deux points à l'aide d'un simple. Il a été retiré en voulant l'étirer en double.

Les Dodgers ont fait 2-1 à la troisième reprise; but sur balles au lanceur Rick Honeycutt, simple de Sax et ballon-sacrifice de Madlock.

Bryant frappe loin
À la manche suivante, un simple de Franklin Stubbs, et un deuxième circuit en trois soirs, un long, du nouveau-venu Ralph Bryant, et c'était 3-2 pour les Dodgers. La balle cognée par Bryant, un frappeur gaucher, a franchi la clôture au champ centre-gauche.

À la quatrième, un simple de Sax, un sacrifice et un coup sûr opportun de Madlock, et les Dodgers se donnaient une avance de deux points et provoquaient le départ de Sebra.

Table of game statistics for Dodgers vs Expos, including batting averages, fielding percentages, and pitcher performance.

remplacé par Andy McGaffigan. À la sixième, des simples de Raines et Dawson et un ballon-sacrifice de Law ramenaient les Expos à un point.

Mais à la manche suivante, Sax (un double, son troisième coup sûr) et Madlock (simple) ont de nouveau combiné leurs efforts pour redonner une avance de deux points aux Dodgers et chasser McGaffigan.

Bob McClure et Tim Burke ont ensuite blanchi l'adversaire, tandis que Ken Howell lançait les deux dernières manches et protégeait une 12e victoire pour les Dodgers.

Une victoire des Expos leur aurait permis de balayer les honneurs de leur série annuelle à domicile contre les Dodgers pour la première fois de leur histoire. Leur fiche de 5-1 (7-5 au total) égale celle de 1979.

Après un début de saison quelconque, les Indiens d'Indianapolis, la principale filiale des Expos, ont remporté le championnat de la division Est de l'Association américaine, avec une fiche de 80 victoires et 62 défaites. Ils affrontent depuis hier l'équipe de Denver pour le championnat de la ligue.

Tournoi pro-am
Thivierge en prolongation

RICHARD MILO

BERTHIER (PC) — Ce ne fut pas facile mais Serge Thivierge a confirmé son excellence à la veille du tournoi du championnat provincial des golfeurs professionnels en remportant, à Berthier, le tournoi pro-am, la dernière étape du circuit de golf La Sauvegarde, hier.

Thivierge (33-36) a réussi un coup de départ d'une distance de 285 verges pour l'emporter au premier trou supplémentaire devant Jean Laforce (35-34) et Yan Beauchemin (36-33). Il a obtenu une normale 4 tandis que Laforce et Beauchemin n'ont pu faire mieux qu'un bogey 5 après avoir remonté la pente dans la deuxième nuit.

Thivierge, de Laval-sur-le-Lac, était à moins quatre, après 16, lorsqu'il a commis un bogey au 17e. Il s'est néanmoins ressaisi de brillante façon pour remporter la somme \$1,400 tandis que Laforce, de Joliette, et Beauchemin, de Cowansville, ont récolté \$775 chacun.

« Je suis content. J'avais de la misère avec mon driver. J'ai changé mon élan-arrière depuis deux jours, a-t-il révélé. Avec un peu de chance, j'aurais pu jouer 29 ou 30 sur le premier neuf. J'ai manqué cinq coups roulés de 10 à 15 pieds », a-t-il ajouté.

Selon Thivierge, le gagnant du championnat des golfeurs professionnels — qui commence aujourd'hui — a souligné que celui qui réussira « à jouer le par » sur les trous à normale trois partira avec trois coups d'avance. Il estime également que le vainqueur du tournoi provincial l'emportera probablement avec une fiche de moins six.

AVIS EST donné, conforme à l'article 1571(D) du Code de Civil de Québec, que le contrat de vente en date du 20 juin 1986 de la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à HABITATIONS F.Y.M. INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22e jour de août 1986, sous le numéro 3761936.

AVIS EST donné, conforme à l'article 1571(D) du Code de Civil de Québec, que le contrat de vente en date du 20 juin 1986 de la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à HABITATIONS F.Y.M. INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22e jour de août 1986, sous le numéro 3761936.

AVIS PUBLICS
Voir aussi en page 10

AVIS EST DONNE que DAME MARIE MARCELLE FRANCINE LABRECHE, de la Ville de Chambly, Province de Québec, demeurant au 124 avenue Martel, s'adressera au Ministre de la Justice de la Province de Québec pour un décret du Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour le changement du nom de son fils mineur, MATHIEU JOSEPH MAURICE LAPLAINÉ à MATHIEU JOSEPH MAURICE LABRECHE, et que le décret n'affectera personne autre que ledit mineur.

AVIS EST DONNE que M. CLAUDE PARENT, St-Léon, Saint-Christophe, P.Q., détenteur du permis M-507668-001 région 05 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. MARTIAL CHAGNON, 645, rue Ourmet, apt. 18, Saint-Jérôme, P.Q., région 06, conformément aux dispositions des articles 30 et 85 du règlement sur les règles de pratique et de régis interne de la C.T.O.

AVIS EST DONNE que M. CLAUDE MAS-COTTE, 291 Rivé Nord, Ste-Genève-de-Batiscan, P. Qué., G0X 2P0, titulaire du permis de camionnage en vac. numéro 0508402-001 pour la région 04 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de M. GILBERT POMERLEAU, 475 Gouin app 10, La Tuque, Qué., G9X 4C7.

AVIS EST DONNE que M. CLAUDE MAS-COTTE, 291 Rivé Nord, Ste-Genève-de-Batiscan, P. Qué., G0X 2P0, titulaire du permis de camionnage en vac. numéro 0508402-001 pour la région 04 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de M. GILBERT POMERLEAU, 475 Gouin app 10, La Tuque, Qué., G9X 4C7.

AVIS EST DONNE que M. CLAUDE PARENT, St-Léon, Saint-Christophe, P.Q., détenteur du permis M-507668-001 région 05 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. MARTIAL CHAGNON, 645, rue Ourmet, apt. 18, Saint-Jérôme, P.Q., région 06, conformément aux dispositions des articles 30 et 85 du règlement sur les règles de pratique et de régis interne de la C.T.O.

AVIS EST DONNE que M. CLAUDE MAS-COTTE, 291 Rivé Nord, Ste-Genève-de-Batiscan, P. Qué., G0X 2P0, titulaire du permis de camionnage en vac. numéro 0508402-001 pour la région 04 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de M. GILBERT POMERLEAU, 475 Gouin app 10, La Tuque, Qué., G9X 4C7.

AVIS EST DONNE que M. CLAUDE MAS-COTTE, 291 Rivé Nord, Ste-Genève-de-Batiscan, P. Qué., G0X 2P0, titulaire du permis de camionnage en vac. numéro 0508402-001 pour la région 04 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de M. GILBERT POMERLEAU, 475 Gouin app 10, La Tuque, Qué., G9X 4C7.

AVIS EST DONNE que M. CLAUDE MAS-COTTE, 291 Rivé Nord, Ste-Genève-de-Batiscan, P. Qué., G0X 2P0, titulaire du permis de camionnage en vac. numéro 0508402-001 pour la région 04 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de M. GILBERT POMERLEAU, 475 Gouin app 10, La Tuque, Qué., G9X 4C7.

AVIS EST DONNE que M. CLAUDE MAS-COTTE, 291 Rivé Nord, Ste-Genève-de-Batiscan, P. Qué., G0X 2P0, titulaire du permis de camionnage en vac. numéro 0508402-001 pour la région 04 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de M. GILBERT POMERLEAU, 475 Gouin app 10, La Tuque, Qué., G9X 4C7.

AVIS EST DONNE que M. CLAUDE MAS-COTTE, 291 Rivé Nord, Ste-Genève-de-Batiscan, P. Qué., G0X 2P0, titulaire du permis de camionnage en vac. numéro 0508402-001 pour la région 04 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de M. GILBERT POMERLEAU, 475 Gouin app 10, La Tuque, Qué., G9X 4C7.

AVIS EST DONNE que M. CLAUDE MAS-COTTE, 291 Rivé Nord, Ste-Genève-de-Batiscan, P. Qué., G0X 2P0, titulaire du permis de camionnage en vac. numéro 0508402-001 pour la région 04 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de M. GILBERT POMERLEAU, 475 Gouin app 10, La Tuque, Qué., G9X 4C7.

AVIS EST DONNE que M. CLAUDE MAS-COTTE, 291 Rivé Nord, Ste-Genève-de-Batiscan, P. Qué., G0X 2P0, titulaire du permis de camionnage en vac. numéro 0508402-001 pour la région 04 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de M. GILBERT POMERLEAU, 475 Gouin app 10, La Tuque, Qué., G9X 4C7.

AVIS EST DONNE que M. CLAUDE MAS-COTTE, 291 Rivé Nord, Ste-Genève-de-Batiscan, P. Qué., G0X 2P0, titulaire du permis de camionnage en vac. numéro 0508402-001 pour la région 04 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de M. GILBERT POMERLEAU, 475 Gouin app 10, La Tuque, Qué., G9X 4C7.

AVIS EST DONNE que M. CLAUDE MAS-COTTE, 291 Rivé Nord, Ste-Genève-de-Batiscan, P. Qué., G0X 2P0, titulaire du permis de camionnage en vac. numéro 0508402-001 pour la région 04 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de M. GILBERT POMERLEAU, 475 Gouin app 10, La Tuque, Qué., G9X 4C7.

BASEBALL

Table of baseball league standings for the National League, including teams like Houston, Philadelphia, and St. Louis.

Table of baseball league standings for the American League, including teams like Boston, Toronto, and Detroit.

Ligue américaine

Table of baseball league standings for the American League, including teams like Cleveland, Boston, and Minnesota.

LIGUE NATIONALE

Table of baseball league standings for the National League, including teams like Houston, Philadelphia, and St. Louis.

LIGUE AMÉRICAINNE

Table of baseball league standings for the American League, including teams like Boston, Toronto, and Detroit.

Ligue Canadienne

Table of Canadian baseball league standings, including teams like Ottawa and Regina.

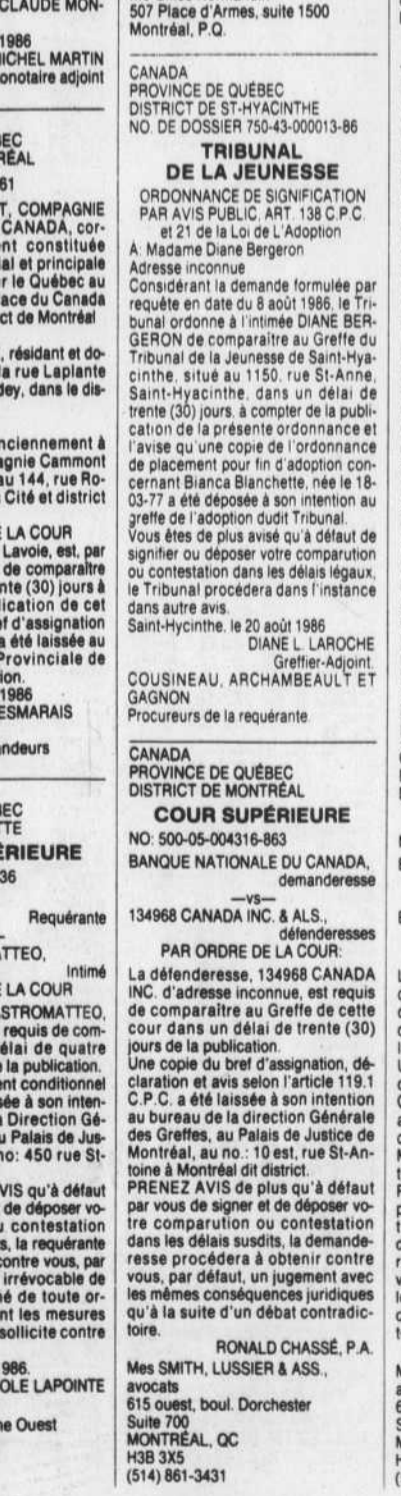
LIGUE CANADIENNE

Table of Canadian baseball league standings, including teams like Toronto and Montreal.

Les frappeurs

Table of baseball player statistics, including batting averages and home runs for players like Bill Dello and Brooks.

LA METEO



Prévision de la carte de temps à midi aujourd'hui

Situation générale: un creux de basse pression installé sur l'ouest de l'Ontario maintient la présence de nuages sur l'ouest de la province. Une bande d'averses atteindra l'extrême ouest du Québec en après-midi et se propagera vers l'est dans la journée de vendredi. Après une possibilité de gel dans la nuit, les maxima devraient se situer près des normales, jeudi.

Prévision de la carte de temps à midi aujourd'hui

Situation générale: un creux de basse pression installé sur l'ouest de l'Ontario maintient la présence de nuages sur l'ouest de la province. Une bande d'averses atteindra l'extrême ouest du Québec en après-midi et se propagera vers l'est dans la journée de vendredi. Après une possibilité de gel dans la nuit, les maxima devraient se situer près des normales, jeudi.